



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

3 avril 2025

PROCES-VERBAL

Avants-propos

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT		X	
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY		X	
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER	X		
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL		X	
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET	X		
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON		X	
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD	X		
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU	X		
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL			
Greenville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		

Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU		X	
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT	X		
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ		X	
Oison	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE	X		
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD	X		
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE		X	
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (06 mars 2025) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne M. Pierre ROUSSEAU comme secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ordre du Jour

1. Intervention du Commandant VIAL, de la compagnie de gendarmerie départementale de Pithiviers

Le Commandant VIAL de la compagnie de gendarmerie départemental de Pithiviers présente à l'assemblée les faits marquants de l'année écoulée 2024 et ainsi que les points de vigilances sur cette année 2025.

2. Approbation du compte de gestion 2024 – budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

3. Approbation du compte administratif 2024 - budget Principal

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Daniel POINCLOUX, désigné pour présider la séance et présenté le compte administratif, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2024 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement)	Excédent =	407 888.66 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	1 063 743.42 €
- Résultat de clôture	Excédent =	1 471 632.08 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2023 (investissement)	Déficit =	503 331.01 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit =	180 191.13 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit =	683 522.14 €
-		
-		

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	-	-	-

4. Affectation du résultat – budget principal

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget principal, Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2024 au budget principal donne lieu à un excédent de 1 471 632.08 € ; Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un déficit de 683 522.14 € ;

Considérant que le solde des dépenses et des recettes des restes à réaliser en investissement donne lieu à un excédent de 402 604.00 € ;

Le conseil communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

-		
- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	=	281 458.14 €
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	1 190 173.94 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté	=	683 522.14 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

5. Dotation de solidarité communautaire 2025

Après avis favorable de la commission des finances en date du 02 Avril 2024, le Conseil Communautaire décide :

- D'instituer pour l'exercice 2025 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 100 000€ pour l'ensemble des membres ;
-
- De fixer les critères de répartition comme suit :
 - o Insuffisance potentiel fiscal = 20 % (critère obligatoire)
 - o Ecart revenu par hab = 15 % (critère obligatoire)
 - o Dotation Ifer = (32%)
 - o Nuisance = (5%)
 - o Inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant = 20 %
 - o Inversement proportionnel au nombre d'habitants au sein de la CC = 8 %
- De dire que les communes d'Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Charmont-en-Beauce, Châtillon le Roi, Chaussy, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais et Léouville ont des nuisances équivalentes générées par les infrastructures du territoire.
- De dire que la répartition de la dotation s'établit comme suit :

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

Population INSEE		Dotation pour insuffisance potentiel fiscal	Dotation écart revenu par habitant	Dotation IFER	Dotation nuisance	Dotation investissement proportionnelle au potentiel fiscal par habitant	Total dotation
2024		20%	15%	32%	5%	20%	100%
Andonville	260	779 €	533 €	195 €	- €	1 397 €	3 464 €
Attray	212	537 €	481 €	- €	556 €	1 181 €	3 441 €
Bazoches-les-Gall.	1 525	4 036 €	3 443 €	4 350 €	556 €	1 233 €	13 714 €
Boisseaux	521	1 812 €	1 414 €	130 €	- €	1 620 €	5 255 €
Charmont-en-Beauce	352	916 €	672 €	9 373 €	556 €	1 213 €	13 144 €
Chatillon-le-Roi	280	931 €	607 €	- €	556 €	1 549 €	4 162 €
Chaussy	290	819 €	597 €	90 €	556 €	1 316 €	3 879 €
Crottes-en-Pithiverais	329	982 €	709 €	- €	556 €	1 391 €	4 081 €
Erceville	309	1 022 €	607 €	- €	- €	1 541 €	3 641 €
Greneville-en-Beauce	701	2 283 €	1 556 €	7 998 €	556 €	1 518 €	14 119 €
Jouy-en-Pithiverais	266	684 €	519 €	3 753 €	556 €	1 198 €	7 257 €
Léouville	93	255 €	212 €	- €	556 €	1 277 €	3 864 €
Oison	130	288 €	242 €	31 €	- €	1 033 €	2 714 €
Outarville	1 355	3 886 €	2 781 €	437 €	- €	1 337 €	8 548 €
Tivernon	300	769 €	628 €	5 642 €	- €	1 194 €	8 718 €
	6 923	20 000 €	15 000 €	32 000 €	5 000 €	20 000 €	100 000 €

6. Attribution de subventions 2025

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 1^{er} avril 2025, le Conseil Communautaire décide d'octroyer les subventions comme suit :

Article	Association	Proposition 2025	Commentaires
6574	Association Dans les Ouches	700.00 €	
6574	Association Non aux Addictions	250.00 €	sous réserve d'une représentativité sur le territoire en 2025
6574	Association Ensemble pour la vie	2 035.00 €	
6574	Collège + Foyer + UNSS	5 900.00 €	fixé par la CLECT du 05/12/2016
6574	Coopérative Scolaire Bazoches Maternelle	1 700.00 €	68 enfants * 25 €
6574	Coopérative Scolaire Bazoches Elémentaire	2 650.00 €	106 enfants * 25 €
6574	Coopérative Scolaire ABE	2 225.00 €	89 enfants * 25 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville	3 075.00 €	123 enfants * 25 €
6574	Coopérative Scolaire GCGJ	2 675.00 €	107 enfants * 25 €
6574	La Musique d'OUTARVILLE	400.00 €	Action sur le territoire 2025 - 20 ans CCPNL
657362	CIAS	2 000.00 €	
TOTAL		23 610.00 €	

Considérant que le montant alloué à l'association Ensemble pour la vie est resté inchangé depuis un grand nombre d'années, il est proposé d'engager une réflexion pour l'année prochaine sur un montant basé aux nombres d'habitants du territoire.

Mme Decoux Annick, en tant que membre de l'association Dans les Ouches, ne participe pas au vote.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	22	22	-	-	1

7. Participation financière à la commune d'Oison relative à la création d'une aire de jeu

La commune de Oison a déposé une demande de subvention dans le cadre des aides aux communes pour les aires de jeux.

Le montant total est estimé à 12 500 € HT. Conformément au règlement la commune sollicite une participation financière à hauteur de 50 % soit 6 250 € HT.

Après avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une participation financière à la commune de Oison au taux maximum de 50% du montant hors taxes du projet présenté, dans la limite de 6.250 € pour la réalisation d'aires de jeux.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	22	-	1 Mme CAILLETTE	-

8. Vote des taux de fiscalité 2025

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 1^{er} avril 2025, le Conseil Communautaire décide :

- De voter les taux de fiscalité pour l'année 2025 comme suit (maintien des taux par rapport à 2024) :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 16.18 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,00 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,54 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.26 %
 - TEOM : 9.95 % (au lieu de 13.06 %)
- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2025 à 55 043 € (idem 2024)

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

9. Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

La loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 a ajouté l'article L5211-12-1 du Code Général des collectivités Territoriales.

Ainsi, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

Il est donc présenté au conseil communautaire l'état 2024 des indemnités perçues.

10. Adoption du budget principal 2024

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} avril 2025, Le Conseil Communautaire approuve le budget 2025 comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	1 231 450.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 703 450.43 €
65	Autres charges de gestion courante	1 361 280.00 €
66	Charges financières	39 290.60 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
014	Atténuation des produits	631 128.00 €
042	Opérations d'ordre	160 000.00 €
68	Dotations aux provisions	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	469 824.91 €
TOTAL		6 607 423.94 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	9 000.00 €
70	Produits des services	798 928.00 €
73	Impôts et taxes	1 686 338.00 €
731	Fiscalités locales	2 247 043.00 €
74	Dotations, subventions et participations	625 541.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	22 400.00 €
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
042	Opérations d'ordre	22 000.00 €
78	Reprises sur provisions	1 000.00 €
002	Excédent d'exploitation	1 190 173.94 €
TOTAL		6 607 423.94 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	196 130.00 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	55 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	11 250.00 €
21	Immobilisations corporelles	353 029.00 €
23	Immobilisations en cours	240 844.31 €
040	Amortissements	22 000.00 €
001	Déficit investissement	683 522.14 €
TOTAL		1 561 640.05 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	381 458.14 €
13	Subvention d'équipement	550 357.00 €
040	Amortissement des immobilisations	160 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	469 824.91 €
TOTAL		1 561 640.05 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

11. Approbation du compte de gestion 2024 – budget Eau

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Communautaire décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe EAU de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

12.Approbation du compte administratif 2024 – budget EAU

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Daniel POINCLOUX désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2024 – Budget EAU ; lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
- Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement)	Excédent =	663 857.49 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	377 326.80 €
- Résultat de clôture	Excédent =	1 041 183.79 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
- Résultat de l'exercice 2024 (investissement)	Excédent =	48 805.97 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	189 531.18 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	238 337.15 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	-	-	-

13. Affectation de résultat – budget Eau

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget annexe Eau,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2024 au budget annexe Eau donne lieu à un excédent de 1 041 183.79 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un excédent de 238 337.15 € ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	1 041 183.79 €
Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	238 337.15 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

14. Approbation du budget Eau 2025

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation Eau & Assainissement en date du 25 Mars 2025 ;
Le Conseil Communautaire approuve le budget Eau 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses par chapitres

CHAP	INTITULE	Montants
011	Charges à caractère général	984 857.29
012	Charges de personnel et frais assimilés	292 200.00
014	Atténuation de produits	165 200.00
65	Autres charges de gestion courante	10 000.00
66	Charges financières	32 875.65
67	Charges exceptionnelles	15 000.00
023	Virement à la section d'investissement	397 630.85
042	Op. d'ordre de transfert entre section	200 000.00
Total dépenses de fonctionnement		2 097 763.79 €

Recettes par chapitres

CHAP	INTITULE	Montants
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	999 580.00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	57 000.00
043	Op. d'ordre de transfert de la section	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 041 183.79
Total recettes de fonctionnement		2 097 763.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses par chapitres

CHAP	INTITULE	
20	Immobilisations incorporelles	47 900.00
21	Immobilisations corporelles	483 068.00
23	Immobilisations en cours	150 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	98 000.00
040	Op. d'ordre de transfert entre section	57 000.00
Total des dépenses d'investissement		835 968.00 €

Recettes par chapitres

CHAP	INTITULE	Montants
021	Virement de la section d'exploitation	397 630.85
040	Op. d'ordre de transfert entre section	200 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	238 337.15
Total des recettes d'investissement		835 968.00 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

15.Approbation du compte de gestion 2024 - budget Assainissement

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Communautaire décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

16. Approbation du compte administratif 2024 – budget Assainissement

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2024 – Budget Assainissement ; lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement)	Excédent =	451 830.92 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	62 011.00 €
- Résultat de clôture	Excédent =	513 841.92 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2024 (investissement)	Excédent =	212 408.90 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	47 131.48 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	259 540.38 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	-	-	-

17. Affectation de résultat – budget Assainissement

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget annexe Assainissement ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2024 au budget annexe Eau donne lieu à un excédent de 513 841.92 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un excédent de 259 540.38 € ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	513 841.92 €
Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	259 540.38 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

17. Approbation du budget Assainissement 2025

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 25 Mars 2025,
Le Conseil Communautaire approuve le budget Assainissement 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Dépenses par chapitres

CHAP	INTITULE	Montant
011	Charges à caractère général	555 514.58
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 000.00
014	Atténuation de produits	40 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	2 667.72
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	41 859.62
042	Op. d'ordre de transfert entre section	170 000.00
Total des dépenses de fonctionnement		936 041.92 €

Recettes par chapitres

CHAP	INTITULE	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	351 000.00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	71 200.00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	513 841.92
Total des recettes de fonctionnement		936 041.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses par chapitres

CHAP	INTITULE	Montants
20	Immobilisations incorporelles	72 300.00
21	Immobilisations corporelles	221 100.00
23	Immobilisations en cours	86 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00
040	Op. d'ordre de transfert entre section	71 200.00
Total des dépenses d'investissement		471 400.00 €

Recettes par chapitres

CHAP	INTITULE	Montants
021	Virement de la section d'exploitation	41 859.62
040	Opération d'ordres transfert en section	170 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	259 540.38
Total des recettes d'investissement		471 400.00 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

18.Avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028, valant bilan à mi-parcours.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un contrat rassemblant une partie des interventions financières de la Région Centre Val de Loire à destination du territoire. Il a été signé pour la période du 2022 à 2028.

Le contrat s'applique au territoire des communes composant le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais. Il permet de financer 75 projets.

L'enveloppe totale du contrat s'élève à 8,1 millions d'euros.

Le bilan à mi-parcours permet d'actualiser la maquette financière pour tenir compte de l'évolution des projets.

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide :

- D'approuver le projet d'avenant n°1, valant Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

19.Avenant à la convention de l'Entente Economique du Nord Loiret - Portage financier

Les Communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret, du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais ont initié en 2017 une démarche conjointe et innovante de définition d'une stratégie de développement économique à l'échelle des trois territoires communautaires.

Cette stratégie s'est matérialisée par la signature d'une convention entre les trois Communautés de communes le 26 juin 2018.

Depuis le 27 novembre 2024, les objectifs ont été modifiés pour intégrer les avancées des 1ères actions menées et mener des actions plus ambitieuses en matière d'attractivité économique du territoire et de ses entreprises.

- 1) Renforcer le leadership de l'Entente économique avec une dynamique partenariale cohérente,
- 2) Développer l'attractivité économique du territoire,
- 3) Favoriser l'attractivité des entreprises,
- 4) Sensibiliser les entreprises à la transition environnementale et sociétale et l'intensifier,
- 5) Favoriser la pérennité du tissu économique sur le territoire

A l'issue de six années de fonctionnement de l'Entente Economique, il est proposé de revoir la répartition des dépenses entre les Communautés de communes à l'aune du temps consacré par chacun des développeurs par communauté de communes, proratisé au cout par habitant.

Mme Delphine BRUCHET demande à ce qu'un rapport d'activité de l'Entente Economique soit présenté à l'assemblée, en pointant plus précisément les actions ou les accompagnements réalisés sur le territoire de la CCPNL.

Après avoir pris connaissance du projet de l'avenant n°2, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 relatif à l'entente intercommunautaire entre les Communautés de communes du PITHIVERAIS GATINAIS, PITHIVERAIS et PLAINE DU NORD LOIRET en matière de développement économique intercommunautaire.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

20. Convention de mise en œuvre du SPRO-EP pour le bassin de Pithiviers

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), a pour objectif de rendre accessible, à tous, un droit à l'orientation tout au long de la vie. Il s'agit d'un réseau, piloté par la Région, de structures de l'orientation professionnelle accueillant tous les publics. Son enjeu est de créer des coopérations entre acteurs sur les territoires, pour faciliter la construction des parcours professionnels.

Une charte régionale du 7 février 2024, impliquant 19 structures régionales, est venue préciser et renforcer les conditions d'exercice et de mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle (SPRO-EP).

Cette charte se décline en 3 objectifs :

- Informer tous les publics et les professionnels sur les métiers, les formations et les débouchés professionnels, en faisant évoluer les représentations sociales sur les métiers et secteurs professionnels,
- Favoriser les actions d'interconnaissance entre structures du réseau et autres partenaires, afin de maîtriser les dispositifs d'accompagnement pour favoriser et faciliter l'ingénierie de parcours,
- Outiller les professionnels et les publics pour accompagner les évolutions et transitions de parcours (Conseil en Évolution Professionnelle / VAE).

Elle est complétée et s'articule à une convention de mise en œuvre du SPRO-EP pour le bassin du Pithiverais ; laquelle définit les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent au SPRO.

Cette convention stipule que :

- Le périmètre d'action est l'ensemble du bassin du Pithiverais
- L'animation et la coordination du réseau sont gérées par M Clément Andreault, chargé de projet à la mission locale du Pithiverais

La CCPNL serait signataire de cette convention, au titre de sa compétence dans le domaine du développement économique, via la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT). Les Communautés de communes du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais seront signataires de cette convention au même titre.

A l'instar de la demande effectué sur l'Entente Economique, M. Patrick CHOFFY souhaite qu'un retour sur cette action soit également communiqué à l'assemblée.

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du SPRO-EP pour le bassin du Pithiverais.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	-	-	-

21. Affaires diverses

- ✓ Remerciements de l'école de Greneville en Beauce pour la participation financière de la CCPNL à la classe de neige.
- ✓ Remerciements de Mme Annick Decoux pour la subvention accordée à l'association Dans les Ouches. Elle rappelle que la prochaine manifestation de l'association « Généal Expo » aura lieu le Samedi 12 Avril à 17h30.
- ✓ Travaux de réhabilitation énergétique de Greneville en Beauce : M. Le Président rappelle que dans le cadre de sa délégation de signature des marchés inférieurs à 200 000 €, l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire de Greneville sera prochainement lancé ; dès le retour des subventions sollicités auprès des divers organismes.
- ✓ Conférence des Maires : une conférence des maires sera organisée courant mai. La date du mardi 13 Mai à 18h00 est arrêtée.

Fin de la séance à 20h30

Le secrétaire de séance
Pierre ROUSSEAU



Le Président
Martial BOURGEOIS

